

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société de Développement Economique de Kasserine  
"SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK-SICAR" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 janvier 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Madame Sawssen DALHOUMI.

**BILAN - ACTIFS**  
**(Montants exprimés en dinars)**

		Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 892
	Moins : amortissements		<u>-7 892</u>	<u>-7 892</u>
			<u>-</u>	<u>-</u>
	Immobilisations corporelles	3	162 789	162 789
	Moins : amortissements		<u>162 789</u>	<u>-162 407</u>
			<u>-</u>	<u>382</u>
	Immobilisations financières	4	7 331 300	7 331 300
	Moins : provisions		<u>-877 655</u>	<u>-897 655</u>
			<u>6 453 645</u>	<u>6 433 645</u>
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>6 453 645</b>	<b>6 434 027</b>
	Autres actifs non courants		<u>-</u>	<u>-</u>
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 453 645</b>	<b>6 434 027</b>
	Autres actifs courants	5	1 098 941	1 109 435
	Moins : provisions		<u>-30 081</u>	<u>-30 081</u>
			<u>1 068 860</u>	<u>1 079 354</u>
	Placements et autres actifs financiers	6	515 000	715 000
	Liquidités et équivalents de liquidités	7	30 852	104 915
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 614 712</b>	<b>1 899 269</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>8 068 357</b>	<b>8 333 296</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2024 31 décembre 2023

<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		5 687 257	5 687 257
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		548 798	548 798
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-5 183 545	-4 585 584
	Modifications comptables		-164 639	-164 639
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>963 701</b>	<b>1 561 662</b>
	Résultat de l'exercice		-471 347	-597 961
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>8</b>	<b>492 354</b>	<b>963 701</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
	Concours sur les ressources	<b>9</b>	5 429 722	5 733 181
	<b>Total des passifs non courants</b>		<b>5 429 722</b>	<b>5 733 181</b>
<b>Passifs courants</b>				
	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>10</b>	3 463	3 963
	Autres passifs courants	<b>11</b>	708 323	334 431
	Avances sur rétrocession de participation	<b>12</b>	1 415 233	1 298 020
	Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>13</b>	19 262	-
	<b>Total des passifs courants</b>		<b>2 146 281</b>	<b>1 636 414</b>
	<b>Total des passifs</b>		<b>7 576 003</b>	<b>7 369 595</b>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>8 068 357</b>	<b>8 333 296</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Revenus	<b>14</b>	63 764	106 257	
	Autres produits d'exploitation		-	-	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>63 764</b>	<b>106 257</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats d'approvisionnements consommés	<b>15</b>	-10 654	-22 078	
	Charges de personnel	<b>16</b>	-494 166	-474 521	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>17</b>	26 618	-138 567	
	Autres charges d'exploitation	<b>18</b>	-57 069	-68 575	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-535 271</b>	<b>-703 741</b>	
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-471 507</b>	<b>-597 484</b>	
	Produits financiers nets	<b>19</b>	1 449	1 496	
	Produits des placements		-	-	
	Autres pertes ordinaires	<b>20</b>	-789	-1 475	
	Autres gains ordinaires		-	2	
	<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>		<b>-470 847</b>	<b>-597 461</b>	
	Impôt sur les sociétés	<b>21</b>	-500	-500	
	<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-471 347</b>	<b>-597 961</b>	
	Effets des modifications comptables		-	-	
	<b>RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>-471 347</b>	<b>-597 961</b>	

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**(Montants exprimés en dinars)**

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	Résultat net		-471 347	-597 961
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		-26 618	138 567
	Variations de :			
	- Autres actifs courants		10 494	280 995
	- Fournisseurs et comptes rattachés		-500	206
	- Autres passifs courants		373 892	141 370
	- Autres actifs financiers		-	85 000
	- Avances sur rétrocession de participation		117 213	222 300
	- Effets des modifications comptables		-	-344 615
	<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>3 134</b>	<b>-74 138</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
	Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-	-
	Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		7 000	5 000
	<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>7 000</b>	<b>5 000</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	Variation des concours sur les ressources		-303 459	14 291
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-303 459</b>	<b>14 291</b>
	<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-293 325</b>	<b>-54 847</b>
	<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6, 7 &amp; 13</b>	<b>304 915</b>	<b>359 762</b>
	<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6, 7 &amp; 13</b>	<b>11 590</b>	<b>304 915</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2024, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré. Le montant du capital souscrit libéré s'élève, au 31 décembre 2024, à 5 687 257 DT.

---

## **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2024, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

### **1) Immobilisations incorporelles et corporelles**

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

### **2) Titres de participation (ou placements à long terme)**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

### **3) Revenus**

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

#### *a) Dividendes :*

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

#### *b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :*

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

#### *c) Produits de placements :*

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

#### *d) Plus-value sur cessions des participations :*

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

### **4) Placements à court terme**

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Entrées 2024	Sorties 2024	Soldes au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	3 179	-	-	3 179	3 179	-	-	3 179	-	-
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles (1)</b>	<b>7 892</b>	-	-	<b>7 892</b>	<b>7 892</b>	-	-	<b>7 892</b>	-	-
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	103 555	-	-	103 555	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 042	-	-	8 042	-	-
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 822	-	-	22 822	-	-
Matériel informatique	17 597	-	-	17 597	17 215	382	-	17 597	-	382
<b>Total des immobilisations corporelles (2)</b>	<b>162 789</b>	-	-	<b>162 789</b>	<b>162 407</b>	<b>382</b>	-	<b>162 789</b>	-	<b>382</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)</b>	<b>170 681</b>	-	-	<b>170 681</b>	<b>170 299</b>	<b>382</b>	-	<b>170 681</b>	-	<b>382</b>

**NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Participations :</b>	<b>6 129 645</b>	<b>6 109 645</b>
- Titres de participation SODEK ( <i>voir Note 4-1</i> )	2 652 000	2 652 000
- Titres de participation FOPRODI ( <i>voir Note 4-2</i> )	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME ( <i>voir Note 4-3</i> )	976 000	976 000
- Titres de participation CDC ( <i>voir Note 4-4</i> )	1 400 000	1 400 000
- Moins : Provisions pour dépréciation ( <i>voir Note 4-1</i> )	-877 655	-897 655
<b>Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>
<b>Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
<b>Total en DT</b>	<b>6 453 645</b>	<b>6 433 645</b>

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION – SODEK**

	<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
<b>Titres de participation libérés - SODEK :</b>	<b>2 652 000</b>	<b>877 655</b>	<b>1 774 345</b>
- ENNEJMA	50 000	-	50 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	4 000	36 000
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HAMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	169 500	80 500
- ADAM OIL	138 000	17 500	120 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	135 000	95 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	270 000	30 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	121 667	243 333
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	-	26 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	19 333	40 667
<b>Titres de participation non libérés - SODEK :</b>	<b>97 000</b>	<b>-</b>	<b>97 000</b>
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
<b>Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :</b>	<b>-97 000</b>	<b>-</b>	<b>-97 000</b>
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
<b>Total en DT</b>	<b>2 652 000</b>	<b>877 655</b>	<b>1 774 345</b>

**NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI**

		<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>		
		<b>Valeur brute</b>	<b>Provision</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>Titres de participation libérés - FOPRODI :</b>		<b>1 979 300</b>	-	<b>1 979 300</b>
- AFRIQUE MARBRE		72 000	-	72 000
- INFOLAND		30 000	-	30 000
- FULLA		24 500	-	24 500
- ADAMOIL		293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST		79 800	-	79 800
- SOIP		396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE		456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY		364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL		264 000	-	264 000
<b>Titres de participation non libérés - FOPRODI :</b>		<b>30 000</b>	-	<b>30 000</b>
- INFOLAND		30 000	-	30 000
<b>Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :</b>		<b>-30 000</b>	-	<b>-30 000</b>
- INFOLAND		-30 000	-	-30 000
<b>Total en DT</b>		<b>1 979 300</b>	-	<b>1 979 300</b>

**NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME**

		<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>		
		<b>Valeur brute</b>	<b>Provision</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>Titres de participation libérés - FSPME :</b>		<b>976 000</b>	-	<b>976 000</b>
- AUTO CLINIQUE HAMASSI		58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS		65 000	-	65 000
- THALA TEX		100 000	-	100 000
- STE SAV		200 000	-	200 000
- STE SOCOC		102 000	-	102 000
- FULLA		26 000	-	26 000
- SOGIT		200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA		225 000	-	225 000
<b>Total en DT</b>		<b>976 000</b>	-	<b>976 000</b>

**NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC**

	<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>		
	<b>Valeur brute</b>	<b>Provision</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>Titres de participation libérés - CDC :</b>	<b>1 400 000</b>	-	<b>1 400 000</b>
- SOTUP	400 000	-	400 000
- STE TIBA	1 000 000	-	1 000 000
<b>Total en DT</b>	<b>1 400 000</b>	-	<b>1 400 000</b>

**NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Fournisseurs - avances et acomptes</b>	<b>4 200</b>	<b>4 200</b>
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>124 008</b>	<b>123 806</b>
- Impôt sur les Sociétés à reporter	122 385	120 397
- Crédit de TVA	1 623	3 409
<b>Avances et acomptes au personnel</b>	<b>791</b>	<b>791</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 293</b>	<b>1 624</b>
<b>Intérêts à recevoir / OCA :</b>	<b>328 787</b>	<b>328 787</b>
- Intérêts / OCA - FULLA	15 294	15 294
- Intérêts / OCA - SOIP	208 464	208 464
- Intérêts / CCA - NEW PLAST COMPANY	135 110	135 110
- Moins : Provisions pour dépréciation	-30 081	-30 081
<b>Autres produits à recevoir (commissions d'étude...)</b>	<b>60 983</b>	<b>60 598</b>
<b>Jetons de présence à recevoir</b>	-	<b>10 750</b>
<b>Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré (*)</b>	<b>548 798</b>	<b>548 798</b>
<b>Total en DT</b>	<b>1 068 860</b>	<b>1 079 354</b>

(\*) Voir Note 8 des états financiers.

**NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Placements à court terme (très liquides) :</b>	-	<b>200 000</b>
- Bons de caisse - BNA	-	200 000
<b>Prêts - échéances à moins d'un an :</b>	-	-
- AFRIQUE MARBRE	25 552	25 552
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-100 453	-100 453
<b>Prêts - Intérêts courus :</b>	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 961	7 961
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 961	-7 961
<b>Prêts - échéances à moins d'un an impayées (*)</b>	<b>515 000</b>	<b>515 000</b>
<b>Autres créances financières</b>	-	-
- Échéances à moins d'un an impayées ALICO	24 999	31 999
- Moins : Provisions pour dépréciation	-24 999	-31 999
<b>Total en DT</b>	<b>515 000</b>	<b>715 000</b>

(\*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT imputé sur le fonds du renforcement des ressources des sicars régionales géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, et ce, pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an. Les échéances à moins d'un an impayées à la date de clôture s'élèvent à 515 000 DT.

**NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Banques :</b>	<b>30 744</b>	<b>104 909</b>
- BH Bank	-	5 170
- BNA Bank	166	156
- STB	458	601
- ATTIJARI BANK	436	85 604
- QNB	29 684	13 378
 <b>Caisse</b>	 <b>108</b>	 <b>6</b>
 <i>Total en DT</i>	 <b>30 852</b>	 <b>104 915</b>

**NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**
*(en DT)*

	Capital Social(*)	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>179 976</b>	<b>-4 165 922</b>	<b>-419 662</b>	<b>1 906 277</b>
Affectation perte de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-419 662	419 662	-
Effets des modifications comptables	-	-	-	-	-344 615	-	-	-344 615
Perte de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-597 961	-597 961
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>-164 639</b>	<b>-4 585 584</b>	<b>-597 961</b>	<b>963 701</b>
Affectation perte de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-597 961	597 961	-
Perte de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-471 347	-471 347
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>6 236 055</b>	<b>7 254</b>	<b>66 576</b>	<b>2 000</b>	<b>-164 639</b>	<b>-5 183 545</b>	<b>-471 347</b>	<b>492 354</b>

(\*) L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5 345 190 DT afin de le ramener de 890 865 DT à 6 236 055 DT, et ce, par l'émission de 1 069 038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. En application de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales, l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de 5 ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31 décembre 2024, le capital social de la SODEK SICAR n'est pas intégralement libéré et que, à cette date, le montant du capital souscrit libéré s'élève à 5 687 257 DT.

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2024, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR sont négatifs de (56 444) DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion en date du 23 janvier 2025 et en se basant sur le dernier plan d'affaires approuvé par le Conseil d'Administration, a décidé la continuité d'exploitation de la Société.

**NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 962 587	1 979 300
Affectation sur le fonds FSPME	971 276	1 173 022
Affectation sur le fonds CDC	2 495 859	2 580 859
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>5 429 722</b>	<b>5 733 181</b>

**NOTE N°10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :</b>		
- LAKHDHER ALI	450	450
- CAJES	1 995	2 495
- CSD	1 018	1 018
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>3 463</b>	<b>3 963</b>

**NOTE N°11 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Etat - impôts et taxes</b>	<b>56 365</b>	<b>5 676</b>
- Retenues à la source	46 555	689
- Impôt sur les Sociétés à reporter	500	500
- TFP et FOPROLOS	9 162	4 487
- Autres taxes à payer	148	-
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>427 118</b>	<b>144 074</b>
- Personnel rémunérations dues	128 801	-
- Congés à payer	39 249	30 189

- Autres charges à payer (intérêses, primes...)	259 068	113 885
<b>Charges à payer</b> (honoraires, jetons de présence, etc.)	<b>103 616</b>	<b>84 571</b>
<b>Produits constatés d'avance</b> (plus-values de rétrocession)	<b>62 050</b>	<b>62 050</b>
<b>Organismes de sécurité sociale (CNSS)</b>	<b>55 799</b>	<b>35 742</b>
<b>CNRPS</b>	<b>1 920</b>	<b>1 288</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>1 455</b>	<b>1 030</b>
<b>Total en DT</b>	<b>708 323</b>	<b>334 431</b>

#### **NOTE N°12 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION**

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Titres de participation :</b>	<b>1 415 233</b>	<b>1 298 020</b>
- ENNEJMA	50 000	50 000
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	170 000	145 000
- ADAMOIL	44 800	38 800
- NEW PLAST COMPANY	214 213	197 500
- MERVEILLE DU CENTRE	95 000	95 000
- AUTO CLINIQUE HAMASSI	3 000	3 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- AFRIQUE MARBRE	10 000	10 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	80 500	70 500
- PUNICA INGREDIENT	76 000	71 000
- HANNIBAL OIL	16 500	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	26 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	500 000	500 000
- GREEN PARC	400	400
- BYZACENE	30 000	10 000
- STE SAV	60 000	40 000
<b>Total en DT</b>	<b>1 415 233</b>	<b>1 298 020</b>

**NOTE N°13 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Découverts bancaires :</b>	<b>19 262</b>	-
- BH Bank	19 259	-
- QNB	3	-
<b>Total en DT</b>	<b>19 262</b>	-

**NOTE N°14 : REVENUS**

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Intérêts des placements monétaires	830	8 145
Jetons de présence	1 950	37 750
Commission de gestion des ressources FSPME	16 684	14 338
Commission de gestion des ressources CDC	44 300	38 115
Intérêts des prêts en comptes courants	-	679
Produits sur obligations convertibles en actions	-	7 230
<b>Total en DT</b>	<b>63 764</b>	<b>106 257</b>

**NOTE N°15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Carburants et lubrifiants	7 714	19 339
Eau & électricité	1 796	959
Fournitures de bureaux	912	1 388
Fournitures de nettoyage	232	392

<b>Total en DT</b>	<b>10 654</b>	<b>22 078</b>
--------------------	---------------	---------------

#### **NOTE N°16 : CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>
Salaires et compléments de salaires	416 622	398 085
Charges sociales légales	63 842	61 748
Congés payés (variation)	8 797	1 906
Autres charges de personnel	4 905	12 782
<b>Total en DT</b>	<b>494 166</b>	<b>474 521</b>

#### **NOTE N°17 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	382	382
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	126 026
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-20 000	-3 500
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	15 659
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-7 000	-3 500
<b>Total en DT</b>	<b>-26 618</b>	<b>138 567</b>

#### **NOTE N°18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>
<b>Services extérieurs :</b>	<b>43 532</b>	<b>54 294</b>
- Loyers et charges locatives	13 143	13 143
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 022	13 347
- Déplacements, missions et réceptions	440	2 603

- Primes d'assurance	1 254	1 621
- Entretiens & réparations	4 512	7 569
- Frais postaux et de télécommunications	1 924	2 201
- Publicité, publications et relations publiques	265	1 747
- Services bancaires et assimilés	958	474
- Jetons de présence et cotisation ATIC	6 500	11 000
- Autres charges d'exploitation	514	589
 <b>Impôts et taxes</b>	 <b>13 537</b>	 <b>14 281</b>
 <b>Total en DT</b>	 <b>57 069</b>	 <b>68 575</b>

#### **NOTE N°19 : PRODUITS FINANCIERS NETS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>
Intérêts des CCB	1 449	1 496
 <b>Total en DT</b>	 <b>1 449</b>	 <b>1 496</b>

#### **NOTE N°20 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2024</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2023</b>
Pénalités fiscales	65	924
Contribution Sociale de Solidarité	500	500
Autres pertes exceptionnelles	224	51
 <b>Total en DT</b>	 <b>789</b>	 <b>1 475</b>

## NOTE N°21 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le  
31 décembre 2024

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-471 347</b>
<b>Réintégitations :</b>	<b>1 065</b>
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	65
- Dotations aux provisions non déductibles	-
- Contribution Sociale de Solidarité	500
<b>Déductions :</b>	<b>7 000</b>
- Reprises sur provisions non déductibles	7 000
<b>Résultat fiscal (perte)</b>	<b>-477 282</b>
<b>Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 500 DT)</b>	<b>500</b>
<b>Retenues à la source</b>	<b>-2 488</b>
<b>Reports antérieurs</b>	<b>-120 397</b>
<b>Impôt sur les Sociétés à reporter au 31 décembre 2024</b>	<b>-122 385</b>

## NOTE N°22 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2024, la somme de 11 590 DT, contre 304 915 DT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une diminution de 96% et s'analysant comme suit :

	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Avoirs en banques & caisse	30 852	104 915
Placement en bons de caisse	-	200 000
Découvert bancaire	-19 262	-
<b>Total en DT</b>	<b>11 590</b>	<b>304 915</b>

## NOTE N°23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

---

### 1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

### 2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOUI	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune

LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

**NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

*(en DT)*

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus	63 764	106 257
Autres produits d'exploitation	-	-
<b>PRODUCTION</b>	<b>63 764</b>	<b>106 257</b>
Achats d'approvisionnements consommés	-10 654	-22 078
Services extérieurs et autres charges externes	-43 532	-54 294
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>9 578</b>	<b>29 885</b>
Charges de personnel	-494 166	-474 521
Impôts et taxes	-13 537	-14 281
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-498 125</b>	<b>-458 917</b>
Charges financières nettes	1 449	1 496
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	26 618	-138 567
Autres pertes ordinaires	-789	-1 475
Autres gains ordinaires	-	2
Impôt sur les sociétés	-500	-500
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-471 347</b>	<b>-597 961</b>
Effets des modifications comptables	-	-
<b>RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>-471 347</b>	<b>-597 961</b>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE  
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

***Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,  
Rapport sur l'audit des états financiers***

---

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 492.354 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (471.347) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers, qui indique que la société a subi une perte nette de (471.347) DT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et que, à cette date, ses capitaux propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La Conseil d'Administration lors de réunion en date du 07 mars 2024 a approuvé un business plan de la société pour la période 2024 -2029 qui comporte notamment l'augmentation du capital social, et ce dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de restructuration financière de la société. Cependant, nous estimons que la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de la rentabilité prévues au niveau du business plan.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### ***Observation***

Nous attirons l'attention sur la Note 8 des états financiers. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé, lors de sa réunion en date du 18 juin 2010, d'augmenter le capital social de 5.345.190 DT afin de le ramener de 890.865 DT à 6.236.055 DT, et ce, par l'émission de 1.069.038 actions nouvelles de valeur nominale de 5 DT chacune. Au 31 décembre 2024, le capital social de la « SODEK-SICAR » n'est pas intégralement libéré et ce contrairement aux dispositions de l'article 294 du Code des Sociétés Commerciales qui prévoit que l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter

toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur

notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

#### ***Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales***

Au 31 décembre 2024, les fonds propres sont en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes. De ce fait et conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

***Application de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives***

Compte tenu des difficultés financières et opérationnelles auxquelles la société est confrontée et conformément aux dispositions de l'article 420 de la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016, relative aux procédures collectives, nous avons demandé à la Direction Générale de la société des éclaircissements relatifs aux actions que compte entreprendre la société face à cette situation. Le management de la société nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière de la société.

Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2024-2029 approuvé par le Conseil d'administration en date du 07 mars 2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

Il est à noter que compte tenu des difficultés financières et opérationnelles actuelles, la capacité de la société d'honorer ses engagements et de surmonter ses difficultés reste tributaire de la réalisation des performances et des perspectives de rentabilité prévues au niveau du business plan.

**Tunis, le 16 janvier 2026**

**Le Commissaire aux Comptes**

***Sawssen DALHOUMI, Expert comptable***

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

***Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,***

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (antérieures et nouvelles)**

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 16 684 DT (hors TVA) au titre de l'exercice 2024.

### **Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants**

---

- 1)** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - Le Directeur Général a été désigné par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 13 février 2023. La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2023. Elle se compose des éléments suivants : salaire mensuel et une prime d'intéressement. Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant et la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique à raison 50 DT/mois. En outre, il bénéficie de tickets de restauration.
  - Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2024 pour un montant brut de 4.500 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2023.
- 2)** Les charges encourues par la SODEK-SICAR au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Directeur Général</b>	<b>Membres du Conseil d'Administration</b>
Salaires, primes et indemnités	73.236	-
Avantages en nature	14.459	-
Jetons de présence	-	4.500
<b>Total en DT</b>	<b>87.695</b>	<b>4.500</b>

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 16 janvier 2026**

**Le Commissaire aux Comptes**

***Sawssen DALHOUMI, Expert comptable***